

MASTER PROFESSIONNEL 2^E ANNÉE DROIT DE L'IMMOBILIER

PARCOURS PROFESSIONNEL DROIT DES BIENS ET PROMOTION IMMOBILIÈRE

Rentrée

Septembre 2024

TAUX DE RÉUSSITE

2021 : 60 %

2022 : 92 %

2023 : 88 %

100% de présentation à l'examen

SITUATION POST DIPLÔME

INTÉGRATION PRO : 97 %

NON RÉPONSE : 3 %

Année de référence : Promo 2022-2023

OBJECTIFS

- Maîtriser les éléments juridiques, techniques et socio-économiques de la promotion immobilière
- Appréhender les aspects commerciaux, financiers et fiscaux
- Contrôler les instruments de planification urbaine
- Traiter le pré-contentieux et le contentieux

DÉBOUCHÉS

- Agent immobilier
- Syndic de copropriété
- Administrateur de biens
- Promoteur
- Responsable de programme en promotion immobilière
- Prospecteur foncier
- Personnel d'office HLM
- Gestionnaire immobilier ou locatif
- Responsable contentieux au sein d'organismes de crédit immobilier

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un Bac+4 (avoir obtenu 240 crédits ECTS) dans les filières suivantes : droit, immobilier, MSG, gestion technique du patrimoine immobilier, urbanisme, sciences économiques, sciences politiques

OU

Candidats salariés ou demandeurs d'emploi non titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-dessus justifiant d'une expérience professionnelle significative (validation des acquis professionnels)

+

Examen du dossier de candidature

+

Entretien

VAE : <http://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/je-demande-une-validation-d-acquis/>

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance, travaux dirigés, cours magistraux.

STATUT

Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CPF de transition, stagiaire formation continue

RYTHME

2 jours par semaine le jeudi et vendredi : formation
3 jours par semaine : entreprise

TARIF : 9 500 € HT/AN

Financement par contrat d'alternance et/ou entreprise

EFFECTIF MAXIMUM : 30

CONDITION DE VALIDATION

Partiels semestriels
Réalisation d'un rapport de stage et d'un mémoire. Soutenance devant un jury.

PROGRAMME

447 heures au total, modules ESI inclus



PROGRAMME

SEMESTRE 3

- Techniques de construction et expertises techniques
- Accessibilité et sécurité des bâtiments
- Economie de l'immobilier
- Principes de comptabilité publique et privée
- Législation spéciale de l'urbanisme
- Droit du patrimoine culturel
- Contrat de construction de maison individuelle
- Baux d'habitation
- Baux professionnels

SEMESTRE 4

- Droit pénal de l'urbanisme et de l'environnement
- Contentieux de l'urbanisme
- Contentieux foncier
- Contentieux de la construction
- Actualité de la propriété collective
- Assurance de la construction
- Marketing, numérique et concurrence
- Anglais
- Séminaire de méthodologie

Réalisation d'un rapport de stage
et d'un mémoire.

MODULE ESI

- Immobilier et réseaux sociaux
- Prise de parole en public
- Enjeux énergétiques et immobilier
- Mise en œuvre d'une opération immobilière
- Le défis bas carbone
- Prévention des litiges en droit immobilier



Programme accessible aux personnes
en situation de handicap

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter, rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
Tél. : 01 71 06 30 30

CONTACT SERVICE ADMISSIONS

Tél. : 01 71 06 30 25
Mail : contact@groupe-esi.fr
www.groupe-esi.fr

L'École Supérieure de l'Immobilier et la FNAIM proposent dans le cadre de leur partenariat avec le département Droit de l'urbanisme et de l'immobilier de l'université de Perpignan via Domitia, un master professionnel en « Droit de l'immobilier » (grade européen master). La formation se déroule sur 4 semestres dans les locaux de l'ESI. (master 2 : semestre 3 et semestre 4)